

MER
2
SEPT

Le premier jour



Lorsque les dix accusés sont arrivés dans le box en verre, masqués, tête baissée, les mains menottées derrière le dos, il y a eu un silence qui a interrompu le ballet des avocats, dont les robes noires, rehaussées d'élégants masques blancs, bleus ou noirs, formaient dans la salle du nouveau tribunal de grande instance de Paris une assemblée virevoltante un peu mystérieuse. Il y a eu un silence, et tout dans ce silence semblait nous demander : POURQUOI ?

Oui, pourquoi ? Pourquoi ces trois journées insensées de crimes les 7, 8 et 9 janvier 2015 ? Nous avions tous en tête ce matin, au tribunal, la si juste et courageuse « une » de *Charlie* : « TOUT ÇA POUR ÇA » — et à travers cet énoncé qui, à sa manière aussi dépitée qu'ironique, nous invitait à entendre l'effrayante dis-

Douleur, provocation et roman noir : c'est le premier jour du procès des attentats de janvier 2015.

proportion entre des dessins et un massacre, nous percevions ce silence, celui de la violence, qui est toujours muette.

Aujourd'hui, premier jour du procès, le président et son premier assesseur ont lu pendant près de quatre heures la « présentation du rapport », qui qualifie l'ensemble des faits criminels survenus durant ces trois journées maudites de janvier 2015. Au fur et à mesure que s'égrenait la qualification des charges contre les accusés, et que nos regards se levaient vers eux, enfermés dans leur

box en verre, les scènes de crime que nous ressasons depuis cinq ans se doublaient d'un étrange récit où venaient s'enchevêtrer les contacts entre les prévenus, leurs connexions, leurs préparatifs, leurs responsabilités.

Et l'on découvrait que ces trentenaires aux cheveux ras ou portant catogan, qui se déclaraient « *sans profession* », entrepreneur dans le textile ou gérant de garage et qui semblaient errer dans les brumes interlopes de quelque roman noir où l'on deale et trafique, composaient en le voulant, ou sans le vouloir (le procès le dira), un circuit criminel dont la mosaïque, de minute en minute, fissurait le scénario médiatique des soi-disant « seconds couteaux » dont ce procès devrait, paraît-il, se contenter.

On découvrait des confluences, tout un réseau d'intermédiaires ourdissant peu à peu, à coups d'achats de véhicules,





d'armes de poing et d'armes longues — de « *carabines-mitraillettes* » comme dit l'un des prévenus en jouant sans doute la naïveté —, la possibilité logistique d'un massacre. Trafic d'armes qui en quelques mois rendait possible, pour les frères Kouachi, et surtout pour Amedy Coulibaly, autour duquel tourne le faisceau de complicités révélées par le dossier, de tuer dix-sept personnes.

On commençait, dès ce premier jour, à comprendre comment le pire débute : par le trafic.

On apprenait par exemple que Coulibaly avait financé son passage à l'acte grâce à des escroqueries au crédit lui permettant d'acheter et de revendre des voitures : dossiers de financement frauduleux, contractés auprès de Financo, qui montaient jusqu'à 60 000 euros.

On commençait à comprendre — et ce sera l'une des choses les plus intéressantes de ce très long procès de quarante-neuf jours — la synchronicité des tueries à *Charlie Hebdo* et à l'Hyper Cacher (car les frères Kouachi et Coulibaly se connaissaient bien, j'y reviendrai dans les prochains jours).

On voyait un système, on approchait d'une clarté terrible, celle où le dérisoire et le terrible, où la délinquance et la criminalité coïncident.

Il faut que je vous raconte aussi l'intervention de M^e Isabelle Coutant-Peyre, l'avocate de l'un des détenus, qui, délibérément, cassa dès la fin de la matinée la lente avancée du procès, empêchant même le président de commencer la lecture de son rapport.

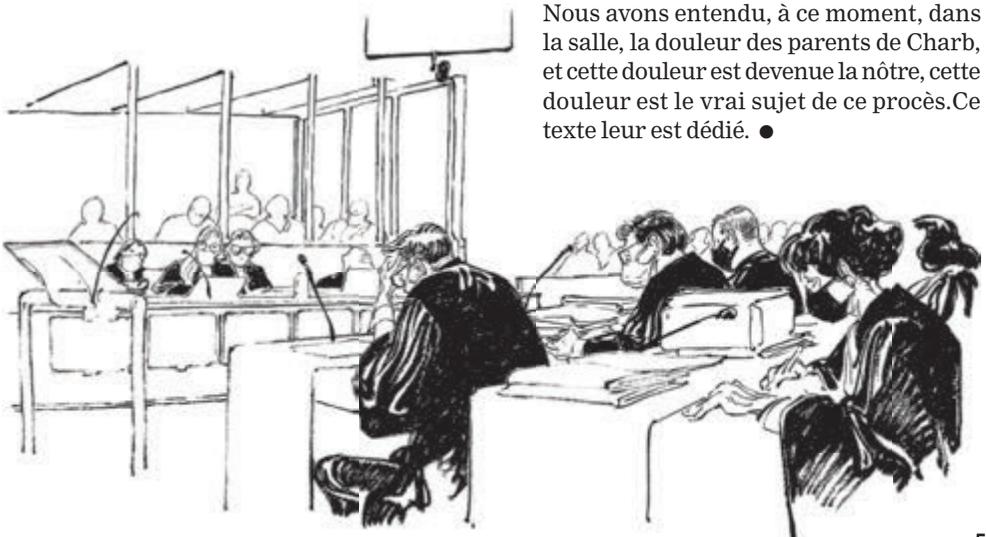
Avec l'insolence des briseuses de jeu, et tandis que le président en était encore à faire l'appel des parties civiles, des témoins,

des experts, elle stigmatisa la « *cour masquée* », qui lui semblait sans doute faire revivre de manière certes involontaire le cauchemar des cours d'exception ; puis, accusant tout à trac les services de renseignements du pays en mettant sur eux la responsabilité des tueries, en affirmant que « *les services de l'État ont failli* », et en déplorant — pour nous embrouiller et donner avantage à son client qui semble pourtant très impliqué — une justice au service de l'État, qui favoriserait les parties civiles plutôt que la défense, elle ouvrait un boulevard aux avocats qui s'enflammèrent, comme de juste, en une comédie très télévisuelle (car le procès est filmé), et rivalisèrent d'indignations légitimes.

De fait, on pouvait se demander, et la question est cruciale, ce qu'est un préjudice : est-il du côté d'un trafiquant dont la dignité serait bafouée, ou du côté des victimes et de leurs familles qui pleurent leurs morts ? La question orwellienne de l'indécence est toujours actuelle. La concurrence des victimes est l'obscurité de notre époque.

J'ai mille choses à dire, mais comme ce texte est quotidien, je les dirai demain, après-demain, après-après-demain.

Si, encore une chose, très importante. Une chose qui fait revenir ce silence que j'entendais au début ce matin, et que je n'ai cessé d'entendre derrière le flot de paroles émanant de la passionnante investigation qui motive ce procès. Il s'agit d'un lapsus, il s'agit de douleur. En faisant le récit de la tuerie à *Charlie Hebdo*, le président du tribunal a dit le nom des morts. Nous attendions ce moment, nous savions que ce serait un moment terrible et beau : il fallait qu'un jour on dise, on redise, on dise vraiment le nom des morts de ces trois journées de janvier 2015. Parce que dire les noms est la seule catharsis, le seul salut que nous avons puisque les morts ne ressuscitent pas, hélas. Eh bien, quand le président a dit les noms, il s'est trompé : il a fait erreur sur le nom de Charb et sur celui d'Honoré. Il a dit : « *François Charbonnier* », au lieu de « *Stéphane Charbonnier* ». Il a dit : « *François Honoré* », au lieu de « *Philippe Honoré* ». Nous avons entendu, à ce moment, dans la salle, la douleur des parents de Charb, et cette douleur est devenue la nôtre, cette douleur est le vrai sujet de ce procès. Ce texte leur est dédié. ●





L'arrivée des prévenus dans le box, encadrés de plusieurs policiers cagoulés.

JEU
3
SEPT

Des vies, des visages

Récits de vie : la parole est donnée à sept détenus.

L'ombre du virus plane sur ce procès. Hier, M^e Beryl Brown, avocate de la défense, protestant contre l'usage obligatoire des masques, demandait judicieusement au président : « Vous interrogeriez un homme dont vous ne verriez pas le visage ? ». Aujourd'hui, celui-ci annonce, dès le début de l'audience, qu'en vertu d'un « accord nocturne » émanant du bâtonnier de Paris il sera possible aux détenus comme aux avocats de parler sans masque au moment des interrogatoires.

Mais voici que M^e Saint-Palais, autre avocat de la défense, glace un peu l'ambiance : « Si un seul d'entre nous se trouve contaminé, le procès sera interrompu. » Il est d'ailleurs possible qu'une partie des avocats de la défense souhaite cette interruption, voire son report, sachant qu'il

est impossible de garder quelqu'un en détention provisoire plus de cinq ans, et que nombreux sont les détenus appelés à ce procès qui franchiront bientôt ce cap.

Je vous épargne le récit des aléas de cette journée, car outre les masques, il y a les micros qui ne fonctionnent pas pour le duplex : ceux qui assistent à l'audience par retransmission dans d'autres salles

n'entendent rien, ce qui vaudra plusieurs interruptions.

Bref, le procès se tient. J'ai même l'impression, assis de 9 h 30 à 21 heures sur mon banc réservé aux journalistes, qu'il tient bon.

Aujourd'hui, les accusés étaient entendus. Il s'agissait de ce moment passionnant où l'on procède à leur interrogatoire de personnalité : on les écoute sur leur « parcours de vie », non sur les faits qui leur sont reprochés — ce qu'on appelle « le fond » (cela viendra plus tard, je rappelle que ce procès est censé durer quarante-neuf jours).

Le président, dont je n'ai pas encore dit qu'il s'appelle Régis de Jorna, a eu cette phrase douce : « La cour d'assises saisit des faits, mais elle juge des hommes. »

Ainsi la journée a-t-elle pris couleur de psychologie fondamentale. Comment ra-



Régis de Jorna, le président de la cour, entouré de ses assesseurs.



**Un rituel :
les salutations
des avocats à
l'avocat général.**

conte-t-on sa propre vie ? Les écrivains se posent la question, mais quelqu'un qui est incarcéré joue sa vie sur ce récit. Je voudrais avoir plusieurs dizaines de pages, des centaines, même, pour vous redire tout ce qui s'est raconté aujourd'hui (et même un livre, c'est-à-dire l'invention d'un espace pour une écoute qui va dans le détail) ; mais le trouble s'est installé lorsque les masques sont tombés et que les récits ont commencé.

Car sept personnes ont parlé aujourd'hui, et grâce à la parole qui leur était donnée, ils n'étaient plus des détenus, mais des hommes qui cherchent (qui cherchent à se défendre, à nous émouvoir, peut-être à se trouver enfin ou, qui sait, à nous embobiner).

Je ne perds pas de vue, je ne perdrai à aucun instant de vue le gouffre des scènes de crime qui attire à lui toutes les paroles pour les vouer à un silence primitif, ce silence qui nous relie à travers l'indicible de la souffrance. Mais la vertu des procès tient au panorama qu'ils offrent sur l'humanité elle-même ; et les récits des inculpés nous ont ouvert soudain à l'infini du débat contradictoire, c'est-à-dire à cette contradiction fondamentale qui est au cœur des actions humaines : la vérité, toute la vérité, sans haine et sans crainte, nous implique tous.

Je voudrais penser un peu avec vous cette chose, et vous me pardonnerez, je l'espère, en ce deuxième jour de procès, loin du sensationnalisme, une méditation un peu abstraite. Je vous promets que je raconterai demain ce que les accusés disent de leur vie, leur malheur, mais aussi leur comédie, parfois loufoque, sans doute mensongère (car je n'oublie pas, en face d'eux, occupant une place qu'elles ne peuvent plus occuper, les vies qui ne peuvent plus se dire, les biographies que nous aurions aimé continuer à écouter, celles des victimes).

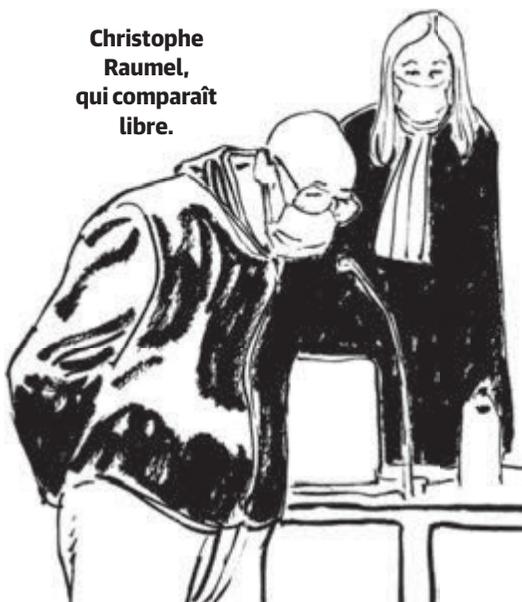
La présomption de sincérité existe-t-elle ? J'invente ce terme après une longue journée d'audience. Nous connaissons les coupables (ils s'appellent Kouachi et Coulibaly) ; et rien ne dit, pour le moment, que ces onze personnes que nous voyons enlever leur masque, et qui sont tous des délinquants avérés, le soient eux aussi.

C'est un doute étrange qui se forme aujourd'hui, un doute désespérant, un doute dont je ne suis pas spécialement fier, car il serait tellement plus facile de ne pas en

avoir, mais le doute est la seule souveraineté. Il y a les victimes, il y a leurs familles, mais aujourd'hui, nous avons commencé à nous habituer au fait — juridique, politique, humain — qu'il y a aussi onze personnes devant nous qui sont en prison, qui se plaignent, qui bien sûr minimisent leur implication, qui cabotent, nous mènent en bateau, ou souffrent *réellement* (et peut-être tout cela à la fois).

Ces personnes sont accusées de « participation à une association de malfaiteurs terroriste criminelle », et voici que nous les écoutons pendant des heures, un jour de septembre 2020. Est-ce que nous nous faisons complètement avoir, ou est-ce que nous offrons notre temps, notre écoute, à de petits bandits perdus qui n'ont rien à voir avec l'horreur que nous avons en tête ? La grande chose est peut-être, dès ce deuxième jour, d'être capable de se poser des questions. Cela s'appelle la justice. Elle s'élabore devant nous. ●

**Christophe
Raumel,
qui comparait
libre.**



**Un avocat
à son client :**
« Il va y avoir un
débat sur le port
du masque. »

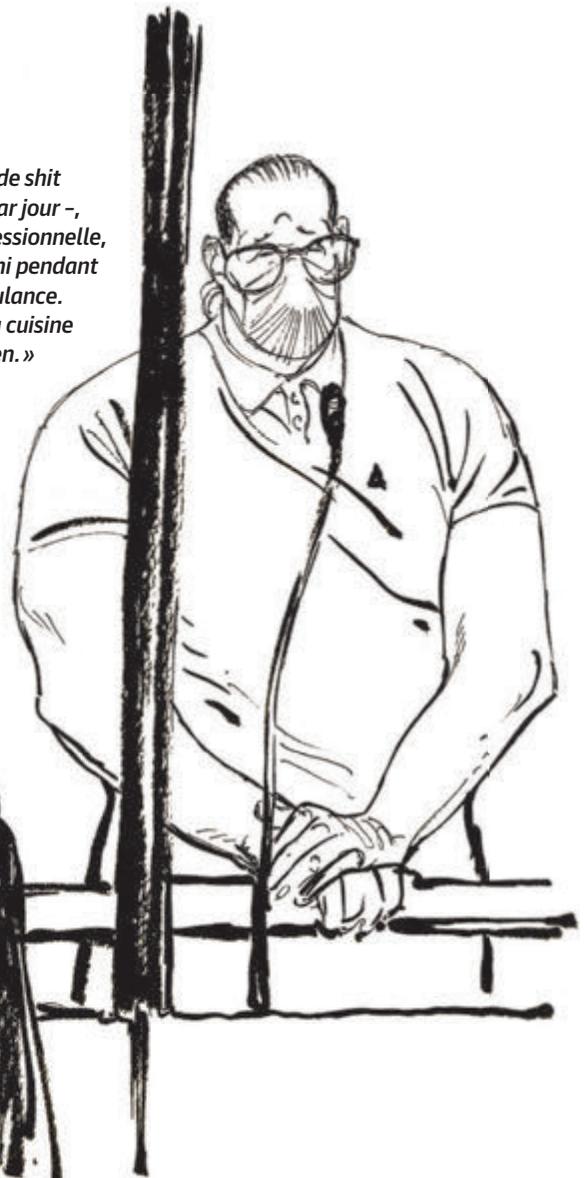


Abdelaziz Abbad se plaint :

« Moi, ce dossier-là [les attentats] a foutu ma vie en l'air. Je refuse de citer le nom de mes "frères", car le procès est filmé en mondial. »



Saïd Makhlouf, ambulancier :
 « Je suis un gros fumeur de shit - une quinzaine de joints par jour -, mais j'ai une conscience professionnelle, je n'ai jamais fumé ni avant ni pendant la conduite de mon ambulance. [...] En prison, je fais de la cuisine en écoutant Beethoven. »



**VEN
4
SEPT**

Qui sont-ils ?

Trafics en tout genre, pognon et « services rendus » à un ami : les parcours de vie des principaux accusés.

À la demande du président de la cour, qui veut connaître leur « parcours de vie », ils se racontent avec un mélange de repentance, de forfanterie et d'agressivité ; ils passent de l'autoapitoiement à la colère la plus débridée ; ils s'efforcent de faire bonne figure et en même temps ils justi-

fient leurs travers ; il minimisent leurs forfaits et s'autoabsolvent des pires trafics avec une indulgence presque puérile, qualifiant leurs propres délits de simples « bêtises », et donnant de leurs crimes les plus ténébreux des versions parfois si saugrenues qu'elles font de ces hommes englués dans la criminalité des pieds nickelés qui se cherchent des excuses.

Ils disent tous — car cette comédie est celle de leur survie — qu'ils sont innocents, qu'ils ne sont pas des extrémistes, et qu'en prison ils souffrent de cette image de terroristes que les médias répercutent à leur propos. Ils prennent soin d'avoir un mot, la plupart du temps maladroite, pour les victimes des attentats, comme leurs avocats leur ont sans doute appris à le faire.

Et à travers ces bribes d'autobiographies auxquelles ils se livrent à la demande de la cour se dessine un monde

Metin Karasular, ancien boulanger, ne se souvient plus s'il possédait cinq ou dix bars.



Ali Riza Polat, surnommé en prison, selon lui, Grosses Balloches* :
 « Depuis que j'ai mis les pieds dans le crime, j'veux plus travailler. [...] Je me suis converti en 2014. »

* Grosses couilles.



Ali Rizat Polat et son avocate, M^e Coutant-Peyre.

accablant, tissé de violences, d'embrouilles, de menaces, de « services rendus » et de règlements de comptes, où les liens entre individus tournent mal et virent au chantage, où le cœur et l'esprit sont absents, où l'existence même d'autrui est conçue comme une proie. Le désastre a souvent un air minable : ici, les « parcours de vie » sont pleins d'une brutalité sinistre.

On a ainsi entendu Metin Karasular (50 ans), ancien boulanger propriétaire de salles de jeu et gérant d'un garage, glacer le tribunal tout entier en racontant sans complexe un coup qui tourne mal — une « embrouille » avec des Italiens, dit-il — : « Je les ai ligotés. » D'un seul coup, la brutalité sortait d'un corps comme un haussement d'épaules.

On a entendu Michel Catino (68 ans), un joueur invétéré, travaillant au garage avec Metin Karasular, parler de vols de

lave-vaisselle, d'argent piqué dans la caisse, et dessinant un territoire de série noire un peu vieillotte, qui se voudrait inoffensive (« *En Belgique*, dit-il, *les jeux d'argent dans les cafés sont tolérés quoique interdits* »), mais qui révèle bientôt, sous ce maquillage bénin et vieux jeu, un véritable trafic d'armes.

À travers ces parcours où la délinquance semble non seulement le seul recours, mais un mode de vie où le trafic de stupéfiants, première étape dans la vie de l'illégalité, vous enrichit autant qu'il vous intègre en vous accordant une identité sociale, on a ainsi saisi par bribes des accélérations de vérités criminelles, on a surpris de brusques connexions qui donnent vertigineusement sur les faits qui leur sont reprochés.

Ainsi Miguel Martinez (38 ans), qui certes confesse un tempérament impulsif

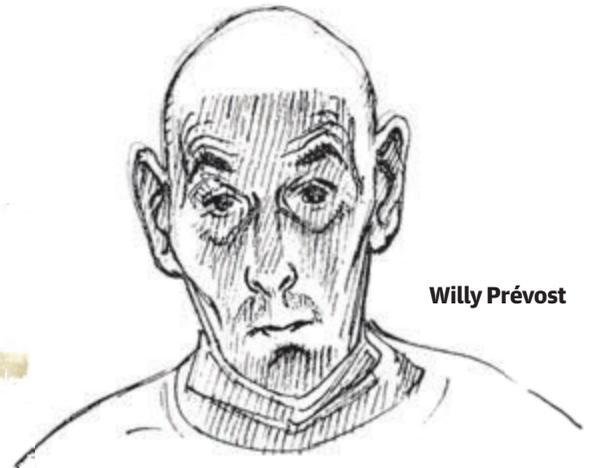
et bagarreur — et travaillait lui aussi dans un garage avec Abdelaziz Abbad (au point de susciter cette saillie du président : « *Vous travaillez tous dans le domaine du pneu !* ») — s'échine-t-il à donner de lui une image presque sage : « *Je ne me suis jamais associé avec qui que ce soit dans le but de faire du mal à qui que ce soit.* » Mais cette belle construction s'effondre lorsque M^e Szwarc donne lecture d'un témoignage de son beau-père qui indique que Miguel Martinez regardait en riant des « *vidéos de tueries de femmes et de décapitations* ». L'intéressé bondit soudain, doigt tendu vers l'avocate, et l'on se prend à imaginer ce qui se trame d'effrayant derrière la façade soigneusement maquillée de ces récits de détenus.

Contrairement à ses camarades, qu'il semble ne pas supporter, Ali Riza Polat (35 ans) fait exploser la situation : il promet que, durant ce procès, il va régler ses

Miguel Martinez nous explique comment se faire une bonne marge avec des pneus achetés en Allemagne.



Mohamed Farès :
« Je suis timide, mal à l'aise, je ne réponds pas, c'est ma personnalité. [...] Je vis du trafic de stups depuis l'âge de 16-17 ans, je ne travaille pas. [...] Je n'ai jamais été SDF, je n'ai jamais dormi dans la rue car je dors chez les autres. »



Willy Prévost

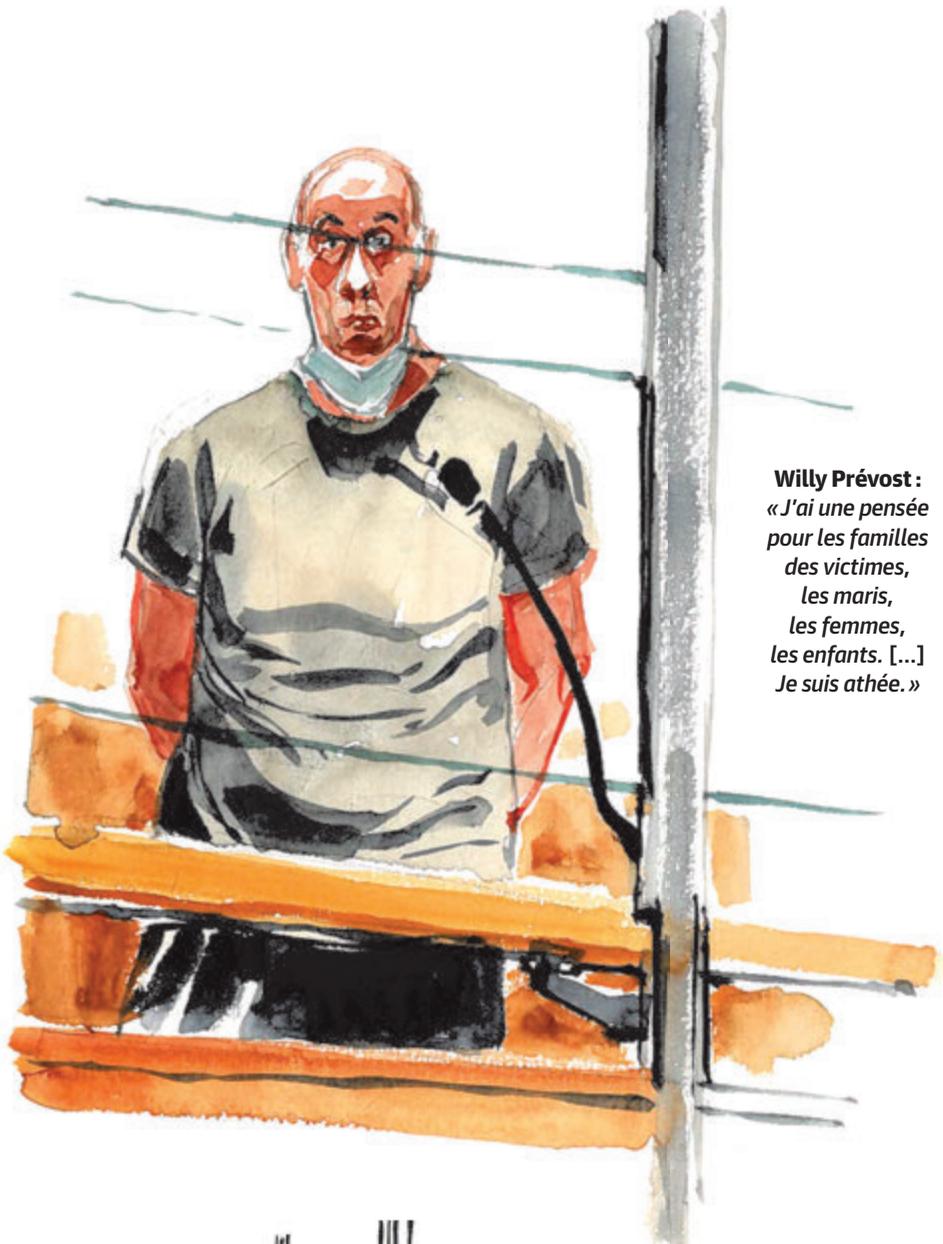
comptes avec des « *balances mythomanes qui sont dans la salle* » (il veut dire : parmi les autres détenus). Il choisit de jouer le jeu d'une transparence exagérée, cherchant la connivence, et déclare ainsi, avec une véhémence gouailleuse, qu'il n'aime que l'argent : « *Je veux mourir riche* », dit-il. Quand on lui demande s'il a des loisirs, il insiste avec un certain don pour la formule à l'emporte-pièce : « *Mon loisir, c'est l'argent.* » Il parle crûment de « *magouilles* » impliquant des violences sur autrui comme d'un « *business* ».

À l'inverse de ses codétenus qui tentent parfois de filer doux, Ali Riza Polat, dont le parler haut manifeste cette désinhibition propre à ceux qui sont prêts

à tout, aime à se donner de l'ampleur : il prend plaisir à se composer un personnage de caïd international prenant des avions, avec maîtresse au Liban et pognon à gogo. Mais comme le rappelle avec une cruauté involontaire l'enquêtrice de personnalité : « *Il n'a pas un casier qui lui permettrait de se raconter des histoires* ». On se rend alors compte que loin des sommes fabuleuses que ses trafics lui rapporteraient, il devait 15 000 euros à Amedy Coulibaly, dont la présence lancinante dans tous ces parcours de vie commence à rendre crédible la constellation d'un probable « *groupement formé en vue de la préparation d'actes de terrorisme* » que le parquet soupçonne ces inculpés de for-

mer malgré leurs dénégations. « *On a fait des stups ensemble* », dit Ali Riza Polat de Coulibaly (comprendre : on a vendu des stupéfiants), sans doute pour relativiser.

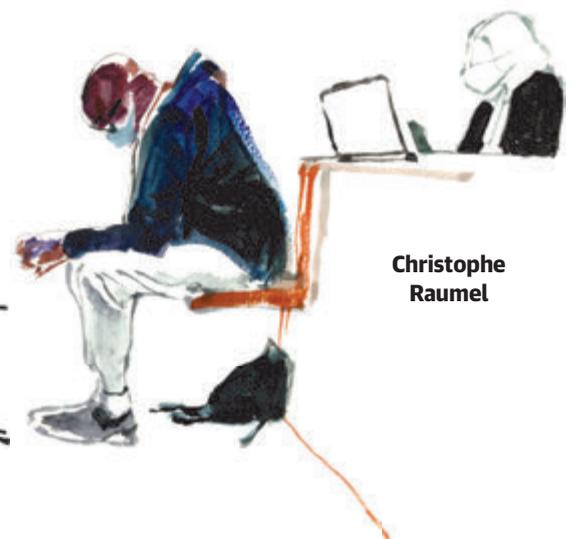
Et voici Willy Prévost (34 ans), qui s'est fait tirer dessus à 9 ans, et parle de braquages plus ou moins foireux, mais néanmoins terribles ; il était ami de Coulibaly, il le craignait comme on craint un chef capable de vous liquider : Prévost raconte soudain comment Coulibaly l'emmène dans une forêt pour le tabasser avec une batte de base-ball. Et chacun des récits de ces détenus, méticuleusement contrôlés pour susciter notre compréhension, nous semble alors ouvrir sur l'horreur. ●



Willy Prévost :
« J'ai une pensée
pour les familles
des victimes,
les maris,
les femmes,
les enfants. [...]
Je suis athée. »



Michel Catino
raconte qu'il comprend
les victimes car lui aussi a perdu
un de ses fils au mois
de septembre, mort en
montagne, en Savoie, après une
chute de 40 m en faisant
de la luge : il pense
même que c'est louche.



**Christophe
Raumel**

**Tentative de communication entre Willy Prévost et Christophe Raumel,
pendant une suspension d'audience.**

EST-CE LES VIOLENTS QUI L'EMPORTENT ?

Durant cette première semaine du procès des attentats de janvier 2015, on aura beaucoup parlé de masques. Mais de quels masques s'agit-il ? Celui que portent, pour se prémunir contre le Covid, les magistrats de la cour d'assises, les détenus, les parties civiles, les avocats et les journalistes, ou un autre masque, celui que chacun porte spontanément pour se protéger de la violence des autres et pour dissimuler sa propre violence ?

Dès le premier jour, M^e Coutant-Peyre, qui défend les intérêts d'Ali Riza Polat – le seul parmi les onze inculpés présents à l'audience (trois autres étant en fuite) à être accusé, en plus du crime de « participation à une association de malfaiteurs terroriste criminelle », de « complicité de crimes et délits commis par les frères Kouachi et Amedy Coulibaly » –, se sera engouffrée dans cette brèche, ironisant



sur cette « cour masquée » qui sert, selon elle, les intérêts de l'État, dont elle redira, le troisième jour, dans une de ces répliques glaçantes et provocatoires dont elle a le secret : « *Je ne sais pas de quel côté est le terrorisme.* » Mais ces masques, ce sont surtout ceux dont s'enveloppe la parole.

Dès le deuxième jour de ce procès qui va en durer quarante-neuf, et qui déjà met les nerfs des participants à rude épreuve, car ce procès historique est enregistré, et nécessite micros et écrans duplex qui fonctionnent mal, on a entendu les accusés raconter leur « parcours de vie » ; et si la plupart ôtaient leur masque au moment de parler, comme les y autorise la cour, il n'est pas certain qu'ils aient pour autant *tombe le masque.*

On aura assisté en effet à cette éternelle et toujours étrange performance inhérente à la comédie humaine, où la

Amar Ramdani :

« J'ai voulu faire un tour avec la voiture de luxe d'un ami. Malheureusement, j'ai eu un accident et, pour pouvoir payer la réparation, j'ai dû braquer une bijouterie. »

vérité et le mensonge jouent sans s'arrêter, et d'une manière à la fois monotone, roublarde, plaintive, farcesque, incohérente, sinistre et brutale, leur partition contradictoire. Il paraît que la vérité erre parmi les hommes, recouverte d'un voile qui la laisse méconnaître à ceux qui s'en prévalent, mais il semble parfois que ce voile ne s'ôtera plus jamais, que l'espèce humaine ment par passion, et n'a même plus aucune idée (mais l'a-t-elle jamais eue ?) de ce que pourrait être la vérité, c'est-à-dire la justesse du cœur et la pleine intelligence de la vie.



Amar Ramdani,
à propos des nombreux comptes rendus d'incident (CRI) en prison :
« Vous n'avez rien oublié, bravo monsieur le président ! »

Le président de la cour, Régis de Jorna, dont l'ironie bonhomme et le désir de comprendre chacun sans le brusquer dissimulent jusqu'à présent le glaive de la justice (priviliégiant la balance), avait en effet invité les accusés à raconter leur enfance, leur parcours professionnel, leur vie intime. Il a répété plusieurs fois cette semaine son credo humaniste : « *La cour d'assises saisit des faits, mais elle juge des hommes.* »

On aura ainsi eu la sensation que les victimes étaient oubliées durant cette première semaine, mais c'est la loi du genre, laquelle privilégie d'emblée la parole des accusés et nous fait écouter longuement des gens qui ne suscitent pas notre sympathie, et qui ont peut-être (le procès en décidera) participé à l'élaboration d'un massacre.

Tandis que chacun d'eux raconte sa misère (car chacun a droit à sa propre misère, et chaque humain, même le pire, se croit bien sûr le plus à plaindre), la douleur des victimes continue : elle crée dans la salle d'audience un silence dont nous savons qu'il a à voir avec l'innommable. Quelque chose d'irréconciliable se creuse entre parole et silence, et si l'on cherche un sens profond à ce procès, c'est peut-être là qu'il se trouvera : non seulement rendre justice, mais trouver des mots, élaborer une parole qui fasse entendre ce qui déborde toute parole, faire parler ce silence à l'intérieur duquel les vivants et les morts se retrouvent à chaque instant, à travers le deuil, à travers la pensée, à travers une émotion plus grande que nous tous, et à travers une élucidation de ce qu'est la violence.

Les comptes rendus de ce procès que j'écris chaque jour pour le site de *Charlie*, et auxquels je vous renvoie, chers lecteurs, font partie de cette quête que je voudrais inlassable. Cette quête nous brûle, c'est elle qui fait de ce procès un moment de vérité : l'humanité et l'inhumanité s'y mêlangent, le crime et l'espérance s'y côtoient ; et si la vérité judiciaire peut se dire, il n'est pas sûr que l'autre vérité, celle qui fait de nous des humains qui cherchons plus loin encore, puisse se formuler.

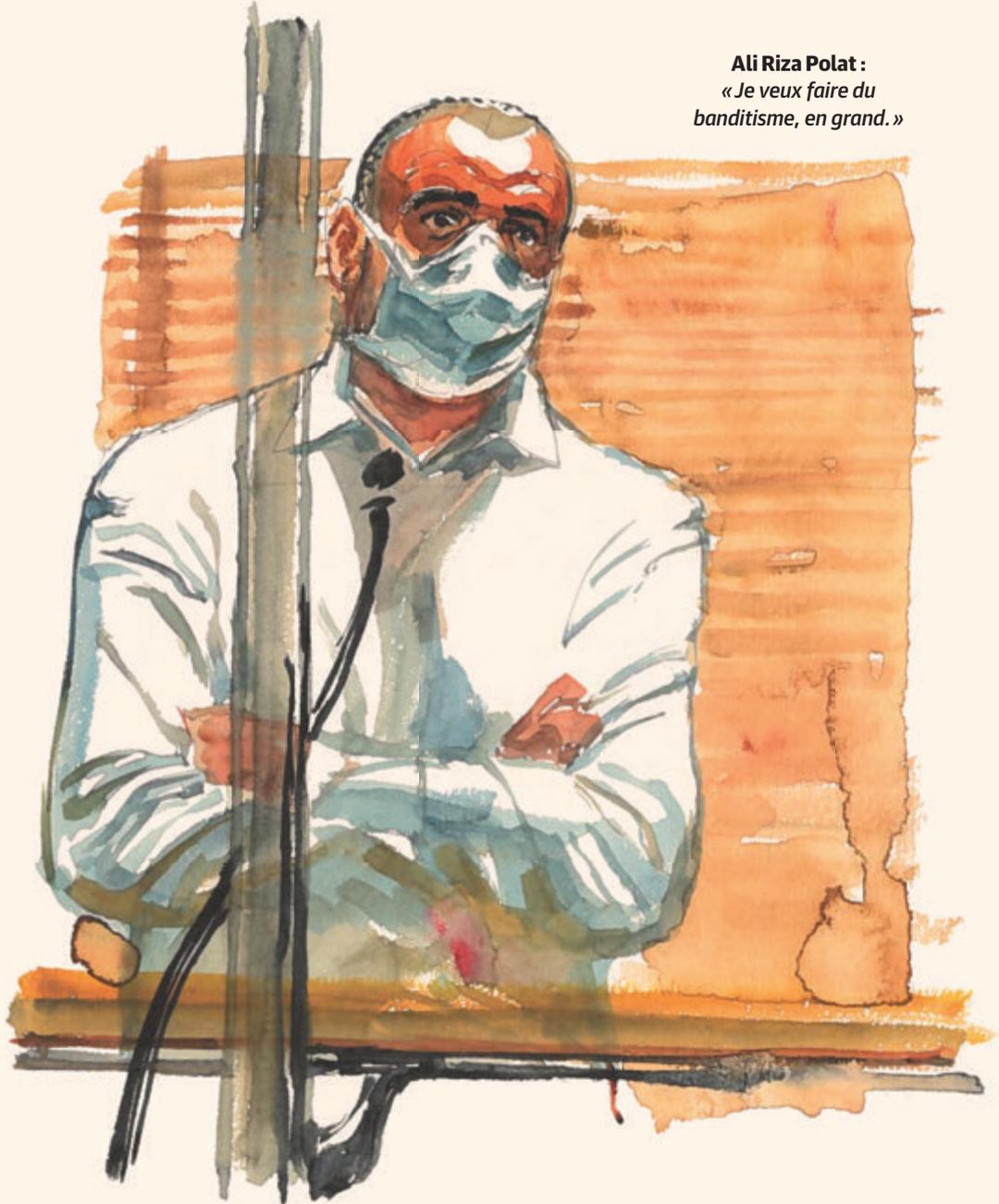
Car nous ne cessons de chercher, nous écoutons, nous tendons l'oreille pour percevoir cette vérité dans la nuit. Et il me semble parfois, durant les longues heures passées chaque jour sur le banc du tribunal de 9h30 à 21 heures, que quelque chose, à travers le foisonnement des récits et des chicanes du droit, va surgir. Mais quoi ? Ce qui pourrait combler les victimes n'existe peut-être pas, car aucune abomination ne

peut s'effacer, et les morts ne peuplent que la mémoire et les cœurs ; mais justement, le dire sera une manière de le faire reconnaître. La solitude de *Charlie Hebdo* est à la fois politique et intime. Celle des familles des victimes juives et non juives d'Amedy Coulibaly, celle des rescapés, aussi.

Alors que le président évite pour le moment consciencieusement d'aborder les questions religieuses, nous verrons, je l'espère, tout au long du procès, que cette parole qui sauve, que ce silence qui à la fois détruit et protège, que le deuil et le désir de savoir sont à la fois profondément laïcs et profondément spirituels (d'une spiritualité qui outrepassé toute religion).

Nous avons donc entendu onze personnes raconter leur vie de délinquant, et minimiser leurs crimes. Certains d'entre eux se disent garagistes ou tenanciers de café, mais la plupart se déclarent sans profession : tous trafiquent, et leurs casiers judiciaires sont encombrés de délits et de crimes où les violences se multiplient au fil des années. Trafics de stupéfiants, braquages, escroqueries, violences aggravées, recel d'armes : tout y passe, du plus grotesque (un vol de lave-vaisselle perpétré par Michel Catino, un adepte des casinos, prononçant sans cesse ce mot sans peut-être se rendre compte qu'il rime étrangement avec le sien) au plus sordide (des règlements de

Ali Riza Polat :
« *Je veux faire du banditisme, en grand.* »



comptes qui tournent mal). Ces vies d'embrouilles ne cessent de dégénérer, ne donnant que sur leur propre aggravation.

Il y a eu, durant ces trois premiers jours d'audience, des moments étonnants, par exemple lorsque Metin Karasular (50 ans), un homme costaud d'origine turque, qui organisait des jeux clandestins en Belgique et gérait un garage où l'on aurait stocké des armes en vue de les fournir à Coulibaly, a explosé de rage contre les conditions de vie dans les prisons françaises : « *On nous prend pour des prisonniers de guerre, comme si nous avions combattu avec Hitler* »; ou lorsqu'il s'exclame : « *Un homme et une femme, ça finit toujours par exploser.* »

Ou alors lorsque Miguel Martinez (38 ans), un homme d'origine algérienne au physique longiligne de basketteur et au tempérament volcanique, qui, en plus du trafic de stupés (lequel lui « *payait* » ses « *sorties en discothèque* »), était carrossier et a tenu à affirmer que, dans le garage qu'il tenait avec Abdelaziz Abbad (36 ans) à Charleville-Mézières, il était vraiment pro : « *J'avais une très bonne qualité de pneus.* »

Ou lorsque Ali Riza Polat (35 ans), le plus exubérant des inculpés, très hâbleur et se rêvant un peu Scarface, accusé de complicité directe avec non seulement Coulibaly mais avec les frères Kouachi, raconte son amour du luxe et des « *voyages en avion* », sa passion pour l'argent, sa certitude d'être un bon musulman tout en étant un mauvais citoyen (et nous assurant qu'on peut concilier religion et délinquance); et aussi lorsqu'il déclare un amour sans remords pour le grand banditisme : « *Je vais faire pire quand je sors.* »

Ce qu'on aura surtout appris à travers cette mosaïque d'informations données par les accusés, et en recoupant constamment des détails (les avocats de la partie civile aidant à préciser ce continuel déchiffrement grâce à l'insistance de leurs questions), c'est à quel point les onze accusés présents devant nous se connaissent, et combien, de Grigny, dans l'Essonne, Charleville-Mézières, dans les Ardennes, et Gilly, en Belgique, ils ont tissé en quelques années un réseau dont il semble que les agissements convergent sur Amedy Coulibaly et sans doute aussi sur les frères Kouachi. Ce qu'on comprend peu à peu, c'est la connexion des deux tueries, et même leur synchronicité.

Que ce soit par leurs contacts téléphoniques, par leur ADN retrouvé sur



**M^e Apelbaum,
l'avocat
d'Abdelaziz Abbad :**
« *Vous avez parlé
religion avec
M. Abbad?* »

**L'enquêtrice de
personnalité
d'Abdelaziz Abbad :**
« *Il m'a été conseillé
de ne pas le faire.* »

**L'enquêtrice
de personnalité
d'Abdelaziz Abbad :**
« *Il admet avoir fait
du trafic de drogue,
mais précise que
"de là à tuer des
innocents", non.* »



**L'enquêtrice de
personnalité
de Christophe
Raumel.**





Une enquêtrice de personnalité.



Vient à la barre l'un des fils de Michel Catino.

M^e Metzker :
« Comment conciliez-vous la religion musulmane et le crime ? Est-ce que ça vous permet de vous dédouaner ? »

Ali Riza Polat :
« Je vous l'ai dit, je fais mes prières. »



certaines armes de Coulibaly, par le traçage de leurs déplacements entre la Belgique, les Ardennes et l'Essonne, les accusés forment une constellation qui établit des connivences qu'ils réfutent, des aides qu'ils démentent, une organisation qu'ils refusent de reconnaître. Mais si cette constellation relève peut-être de ce « *groupement en vue de la préparation d'un crime* » pour lequel ils sont inculpés, elle se caractérise avant tout par la platitude apparente, du moins déclarée (et volontairement exhibée), de leurs agissements illégaux : jeux clandestins, voitures volées, escroqueries, trafics en tout genre.

Mais il serait faux de juger secondaire ce petit monde crapuleux, plus encore de considérer, comme certains l'ont fait dans la presse, ces accusés comme des « seconds couteaux ». Dans ce genre d'affaires, où le crime sert des desseins terroristes, rien de spectaculaire ne peut et ne doit affleurer : il faut que chacun ait l'air d'un second couteau, surtout pas d'un méchant d'envergure au pittoresque charisme.

À la fin de son livre *Le Lambeau*, Philippe Lançon rencontre Michel Houellebecq, et celui-ci lui dit, en citant l'Évangile selon saint Matthieu : « *Et ce sont les violents qui l'emportent.* » Ce sera à nous, qui assistons à ce procès, de contredire ce constat, de vaincre le désespoir, d'être plus forts que la destruction, et de tout faire pour que ce soit la pensée qui l'emporte. ●



L'enquêtrice de personnalité de Saïd Makhoul :
« Il est d'origine kabyle, d'où sa rancœur envers l'islam. »



M^{me} Karasular, l'épouse de Metin Karasular :
« C'est un bon père de famille et un bon époux. »



Jean-Claude Balladur, l'interprète de M^{me} Karasular.